

## LA FRANC – MAÇONNERIE, DES ORIGINES A NOS JOURS

par le fr. J. Stoquart

*Cet article est une adaptation et une mise à jour de conférences données depuis 1978, notamment à la section namuroise de l'Association belge des Pharmaciens catholiques, et d'articles publiés dans les revues belges Cohérence et Pâque nouvelle.*

### I. DES ORIGINES A LA BULLE IN EMINENTI (1738)

Quoiqu'il n'existât certainement pas de corporations de bâtisseurs dans l'Antiquité, les f.:m.:<sup>1</sup> affectionnent de faire remonter – symboliquement – leur origine à Hiram, roi de Tyr à l'époque de Salomon (environ un millénaire avant notre ère), qui aurait collaboré à la construction du temple de Jérusalem, mais que d'aucuns considèrent simplement comme le fils d'un Tyrien et d'une veuve de la tribu de Nephtali, mandé par le roi Salomon en vue de couler les deux énormes colonnes de soutènement du temple. Cet Hiram n'était ni architecte, ni maçon sensu stricto, mais un artisan spécialisé dont le métier supposait des connaissances très poussées dans les diverses disciplines du métier de bâtisseur. En tous cas, les f.:m.: se donnent encore volontiers le nom de 'Fils de la Veuve'.

#### Du Moyen-Âge au début du XVIIIe siècle

Les artisans bâtisseurs ont toujours aimé se rencontrer entre 'hommes de métier'. Ils étaient les détenteurs de connaissances empiriques qui, au fil des siècles, s'étaient progressivement enrichies d'apports tant orientaux qu'occidentaux (grecs notamment) dans les domaines de la géométrie, de la mécanique, de la résistance des matériaux et de leur mise en œuvre. En Occident, ces associations jusqu'alors assez informelles s'organisèrent en corporations et connurent un essor considérable. La cause en fut sans doute l'essor du style gothique qui, né en Ile-de-France, essaima rapidement dans tous les pays d'Europe où l'on se mit à édifier des cathédrales dont les ogives, dessinées au départ de trois points reliés par deux arcs, devinrent en quelque sorte le signe des compagnons bâtisseurs. Ce signe, constitué de trois points disposés en triangle reposant sur sa base, sera pieusement conservé par les f.:m.: qui en feront une espèce de signature, très dépouillée mais universellement comprise.

Il s'agit donc au début d'un tissu de métiers nantis de franchises de plus en plus importantes, d'où le nom de *Franc-Maçonnerie*. Ces 'métiers' avaient une conscience très aiguë de leur importance : ils étaient fort demandés ! Pour conserver leurs privilèges, leurs membres gardaient jalousement les secrets de la construction et ne les transmettaient que par l'initiation directe, de bouche de maître à oreille de compagnon. Maître, compagnon, apprenti sont d'ailleurs restés les trois principaux grades maçonniques, celui de maître étant considéré comme le grade parfait. Ces travailleurs, ainsi organisés en métiers, sillonnèrent toute l'Europe, à l'appel des prélats et des rois. C'étaient donc des hommes qualifiés dans l'un ou l'autre aspect de l'art de bâtir, liés intimement les uns aux autres par la discipline du travail, auxquels le contact avec des nations diverses avait donné un esprit très cosmopolite dont s'enorgueillit encore aujourd'hui la F.:M.:. Ils ne se fixaient nulle part, mais trouvaient gîte et couvert chez l'habitant ; la 'logeuse' avait souvent un ascendant moral sur les jeunes apprentis : on l'appelait 'mère'. Et le 'local' dans lequel se réunissaient les membres de la corporation s'appelait 'loge'. Le mot est resté.

Outre la discipline de travail, régnait au sein des Corporations une espèce de code d'honneur qui établissait, entre les membres, aussi bien des liens de solidarité professionnelle que des affinités morales. Les maîtres, compagnons et apprentis étaient ainsi tenus :

- 1) au secret absolu concernant les techniques et connaissances professionnelles ;
- 2) au respect inconditionnel des engagements, tant vis-à-vis de la Corporation que des tiers ;

<sup>1</sup> Il sera fait usage, dans cet article, des abréviations suivantes, très courantes dans les écrits maçonniques :

F. : ; F. : F. :	pour	frère (maçon) ; frères (maçons)
f. : m. : ; F. : M. :	pour	franc-maçon ; Franc-Maçonnerie
G. : O. :	pour	Grand Orient
G. : A. : de l'U. :	pour	Grand Architecte de l'Univers

3) à une participation financière aux œuvres philanthropiques de la Corporation.

Ces engagements, professionnels et moraux, étaient sacralisés par un rituel initiatique empruntant son symbolisme à l'Art de bâtir et christianisé par la promesse de fidélité à la foi chrétienne. Ils prenaient la forme d'un serment solennel prêté sur le Nouveau Testament ouvert à l'Évangile de saint Jean.

Les Corporations de bâtisseurs vont vivre de cette façon jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle, émaillant et embellissant toute l'Europe d'un foisonnement de cathédrales et d'édifices religieux de tous calibres dont un grand nombre nous sont heureusement parvenus.

Le XVI<sup>e</sup> siècle connaît deux bouleversements concomitants : d'une part l'éclatement du monolithisme catholique sous les coups de la Réforme, et d'autre part la vulgarisation des progrès techniques qui fera tomber dans le domaine public la plupart des secrets de construction ayant jusqu'alors constitué la raison d'être de ces corporations de bâtisseurs et le garant de la subsistance matérielle de leurs membres. Les Loges sont contraintes d'évoluer. Elles le font de façon capitale pour la suite de leur histoire. Deux modifications particulièrement importantes sont à relever :

1. Elles acceptent en leur sein un nombre sans cesse croissant de membres non initiés au métier de bâtisseur proprement dit et appartenant en général à l'élite intellectuelle et sociale de la ville où elles sont implantées. Elles cessent donc d'être des corporations professionnelles pour se muer en associations libres, assez élitistes. D'**opératives**, les Loges deviennent ainsi **spéculatives**.
2. Elles renoncent à la fidélité à l'Église catholique romaine, restant catholiques dans les pays catholiques et passant à la Réforme dans les pays protestants, en adoptant progressivement une notion de plus en plus large et floue de la divinité.

C'est sous cette forme, spéculative et religieuse mais non confessionnelle, que la F.:M.: va traverser les XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles.

### Les Constitutions d'Anderson

En 1723, deux protestants, le français Jean Théophile Desaguliers et le pasteur anglican James Anderson publient les premières Constitutions (appelées **Anciens Devoirs** ou **Old Charges**) de ce que l'on peut appeler dès à présent la F.:M.: moderne. Sur certains points, ces Constitutions s'écartent substantiellement de ce qui avait été de règle jusqu'alors. Le titre premier, qui concerne Dieu et la Religion, est très progressiste pour l'époque. Voici ce qu'il dit :

*« Un **Maçon** est obligé, de par sa Tenure<sup>2</sup>, d'obéir à la loi morale ; et s'il comprend bien l'Art, il ne sera jamais **Athée** stupide, ni **Libertin** irrégulier. Mais quoique dans les temps anciens, les Maçons fussent tenus dans chaque pays d'être de la Religion, quelle qu'elle fût, de ce Pays ou de cette Nation, néanmoins il est maintenant considéré plus expédient de seulement les astreindre à cette Religion sur laquelle tous les Hommes sont d'accord, laissant à chacun ses propres opinions ; c'est-à-dire d'être Hommes de bien et loyaux, ou hommes d'Honneur et de Probité, quelles que soient les Dénominations ou Confessions qui aident à les distinguer ; ... »<sup>3,4</sup>*

Cette rédaction provoqua des polémiques. Le rapprochement 'Athée' et 'Libertin' – sans parler des épithètes utilisés ! – fut considéré comme un amalgame insultant ! Le R.P. Riquet, s.j., f.:m.: français du XX<sup>e</sup> siècle, tout en faisant recouvrir aux deux vocables une seule et même réalité correspondant en gros à celle du libertin refusant Dieu pour jouir sans crainte et sans remords de la vie, estime qu'il existe aujourd'hui, à côté de cet athéisme stupide et libertin, un athéisme de raison s'identifiant à l'agnosticisme. Mais, comme le fait observer le médecin et f.:m.: namurois Norbert Wouters, « la discrimination entre

<sup>2</sup> **Tenure** : mot archaïque signifiant 'mode de possession d'un fief' mais voulant dire aujourd'hui 'de par son état'.

<sup>3</sup> James ANDERSON The Constitutions of the Free-Masons, Londres 1723, repris dans la plaquette à tirage limité intitulée James Anderson parue à l'occasion du 250<sup>ème</sup> anniversaire des Constitutions.

<sup>4</sup> Les mots mis en caractères gras dans le texte le sont par l'auteur de l'article.

*religion, athéisme et agnosticisme était encore improbable au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, où certains esprits éclairés se bornaient à concevoir la possibilité, non plus du Dieu-Personne des religions traditionnelles, mais bien d'un Dieu-Principe animant ce Déisme qui, des Encyclopédistes à Voltaire, Robespierre et Jean-Jacques Rousseau, prospéra au siècle des Lumières. »<sup>5</sup>*

### La bulle In eminenti

Quinze ans plus tard, en 1738, un vent de tempête souffle dans la F.:M.:. La M.: d'Anderson se voulait association relativement **égalitaire**, limitant le symbolisme opératif aux seuls grades d'Apprenti, de Compagnon et de Maître ; de plus, elle était, en Angleterre, composée d'une majorité de **protestants**. Mais prend alors naissance à la Cour de James Stuart, Prétendant **catholique** au trône d'Angleterre, une maçonnerie initiatique, d'inspiration soi-disant templière et écossaise, **aristocratique** et **élitiste**, où les grades vont se multiplier jusqu'à atteindre le nombre de 33 que la F.:M.: connaît encore aujourd'hui. Les deux obédiences s'opposeront avec âpreté. Scission donc dans le monolithisme maçonnique, toujours d'actualité puisque certaines obédiences s'intitulent encore 'de rite écossais ancien et rectifié'.

Et la même année, le pape Clément XII émet à l'encontre des f.:m.: de toutes obédiences la fameuse bulle In eminenti ayant valeur d'encyclique universelle. Les f.:m.: s'y voient frappés d'excommunication, non pas tellement en tant qu'hérétiques, mais parce que le secret de leurs travaux est jugé préjudiciable « à la tranquillité de l'Etat et au salut des âmes », et aussi « pour plusieurs autres motifs, connus de Nous seuls, qui sont également justes et raisonnables ». La bulle n'est pas plus explicite sur ce dernier point et il faudrait pouvoir prendre connaissance des archives du Vatican pour résoudre l'énigme...

Qu'est-ce qui a incité Clément XII à agir de la sorte ? Ceci : le Prétendant Jacques III Stuart s'en était allé à Rome solliciter l'aide du pape pour son entreprise de reconquête de la couronne ; il avait longuement fait valoir au Souverain Pontife l'intérêt que pourrait représenter l'appui des nouvelles Loges de la Maçonnerie Ecossaise catholique, faisant contrepoids à celle d'Anderson, dans la lutte entre l'Eglise Romaine et l'Eglise Anglicane. Mal lui en prit, car non seulement il ne réussit pas à convaincre le Pape, mais il obtint le résultat diamétralement opposé à celui qu'il escomptait. Clément XII s'aperçut non seulement du grand et dangereux pouvoir potentiel des Loges aux plans philosophique et politique, mais aussi de l'amalgame spirituel/temporel qu'elles pratiquaient et de l'entorse au principe de la séparation des pouvoirs spirituel et temporel que le très catholique Stuart cherchait à lui faire commettre. Eprouva-t-il de la crainte devant un tel pouvoir 'underground' dont on lui proposait au demeurant de bénéficier ? On ne le saura peut-être jamais.

Deux éléments peuvent sans doute, avec prudence, être mis en avant pour expliquer une réaction aussi musclée de la part du Saint-Siège :

1. Une volonté certaine de la F.:M.: d'exercer une magistrature d'influence sur les consciences individuelles et sur les gouvernements. La F.:M.: s'est en effet toujours efforcée d'agir sur les Etats pour faire passer ses vues et conceptions dans le domaine des lois et des institutions. La chose sera manifeste lors de la Révolution française, et c'est encore vrai de nos jours. Voici un bref extrait assez éclairant à ce sujet, tiré d'un travail de Leo Taxil. Taxil fut un f.:m.: renégat qui s'est attaché à dépeindre la M.: sous un jour à la fois odieux et ridicule ; l'ouvrage est rempli de fariboles mais certains passages sont néanmoins révélateurs et sans doute très fiables, du seul fait notamment que les pratiques décrites s'inscrivent encore toujours dans la stratégie maçonnique au sens large. Le passage en question est extrait du discours que prononce le Souverain Grand Inspecteur Général lors de la cérémonie d'initiation d'un 33<sup>ème</sup> degré :

*« La Maçonnerie n'est rien de plus rien de moins que la Révolution en action, la conspiration en permanence contre le despotisme politique et le despotisme religieux. [...] Ayez soin, frères, de faire exagérer la forme des protestations contre le régime social, politique, économique et religieux, de façon à pouvoir, une fois le terrain populaire soulevé et remué par ces*

---

<sup>5</sup> Il y a lieu cependant de distinguer clairement la F.:M.: de la libre-pensée et du laïcisme (ou laïcité). Néanmoins, dans les pays d'Europe occidentale où l'influence révolutionnaire et voltairienne se fit plus marquante (en particulier en France et en Belgique), il faut bien reconnaître que, depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle, l'esprit laïque a inspiré et inspire encore de façon plus nette les réflexions et travaux des loges. Par contre, les loges des pays anglo-saxons sont, dans l'ensemble, restées davantage déistes. et même théistes.

*exagérations, y semer nos véritables doctrines qui auront ainsi un caractère relativement modéré. Evitez néanmoins, avec le plus grand soin, de trop pencher du côté du prolétariat ; car le prolétariat réclame mais ne rapporte pas. Notre véritable objectif sont les classes dirigeantes, dont l'instruction superficielle et l'ambition inconsidérée constituent pour nos doctrines le milieu le plus favorable à leur développement. Evitez toujours, en vertu de la même règle de conduite, de mêler l'Ordre d'une manière directe à quoi que ce soit. »<sup>6</sup>*

2. La question du secret, qui s'inscrit en filigrane dans les lignes précédentes et qui a fait une réputation justifiée à la F.:M.:. A travers toute l'histoire, l'Eglise a condamné avec constance les sociétés, quelles qu'elles soient, qui se caractérisaient par un secret soit dans leur 'agir', soit à propos de l'identité de leurs membres. Les chrétiens sont des enfants de la lumière et non des ténèbres, et cela a ses implications concrètes...

Qu'advint-il de cette bulle In eminenti ?

Dans les pays gagnés au protestantisme, elle ne rencontra qu'indifférence, dédain et moquerie, parvenant tout au plus à tenir éloignés des Loges les quelques catholiques qui y étaient encore inscrits. Par contre, en Espagne et au Portugal, elle bénéficia du secours de l'Eglise qui alla jusqu'à établir des tribunaux d'exception.

En France, où l'Eglise restait toujours très gallicane et où clercs et laïcs étaient légion dans les loges, l'Encyclique ne fut jamais prise en considération par le Parlement de Paris. Il y avait en France à cette époque environ 400 loges, totalisant près de 20.000 maçons. Evêques, prêtres réguliers, chanoines et curés participaient sans complexe aux travaux des Loges qui les agréaient sans difficulté en leur sein. L'illustre Loge des Neuf Sœurs à l'Orient de Paris comptait en 1779, 13 ecclésiastiques que ne troublait nullement la bulle d'excommunication, et qui ne se sentaient gênés ni par la présence de nombreux Encyclopédistes, ni par l'initiation de Voltaire, le 7 avril 1778. On peut même dire qu'à cette époque, l'entrée en Loge des ecclésiastiques était des plus aisées, l'état clérical semblant constituer une garantie suffisante sur le plan des qualités requises des Maçons, et la majorité des curés et chanoines f.:m.:. ne craignaient pas plus de publier leur appartenance maçonnique que nombre d'ecclésiastiques n'hésitent de nos jours à se déclarer marxistes. Et s'il est vrai que quelques voix hostiles se firent courageusement entendre – quelques prêtres osent notamment refuser les funérailles religieuses à des f.:m.:. notoires – le recours à la hiérarchie mit rapidement à la raison ces prêtres 'trop aveuglément soucieux du respect des ordonnances pontificales' !

Aux Pays-Bas autrichiens, la situation fut relativement libérale et l'Encyclique ne reçut jamais le placet du Conseil d'Etat des Provinces. François de Lorraine, futur François I et époux de l'Impératrice Marie-Thérèse d'Autriche était lui-même maçon, initié à La Haye. Aussi la F.:M.:. réussit-elle en Belgique, et ce jusqu'en 1780, à s'épanouir dans la fidélité à l'Eglise Catholique. Il y eut une loge montoise 'Les Amis Thérésiens' composée exclusivement d'ecclésiastiques ! Paradoxe de catholiques fidèles à la Foi et l'Eglise de Rome, ayant apporté, aux marches du catholicisme, des preuves convaincantes de leur résistance à la Réforme, et refusant avec superbe de prendre l'encyclique pontificale en considération ! Telle est la situation. L'abbé de Thier en fait une bonne analyse :

*« Les Loges du XVIII<sup>e</sup> siècle sont composées essentiellement de chrétiens, et ce en dépit des condamnations et des mises en garde, romaines ou locales. Reste l'interprétation, toujours délicate, à en donner. D'un côté, l'on dira que, si tant de chrétiens, laïcs et clercs, nobles et bourgeois, adhèrent alors à la F.:M.:., celle-ci ne peut être soupçonnée de conspirer contre l'ordre religieux et politique, contre l'Eglise et le Roi, contre la foi et le loyalisme. De l'autre, on soulignera la décadence de l'Eglise, de la foi et des mœurs au Siècle des lumières : c'est bien parce que les esprits chrétiens étaient débilités et désorientés, qu'ils trouvèrent normal d'entrer dans une société parallèle, en réalité foncièrement hostile à leur Eglise et à leur Credo. Dès lors, leur adhésion ne plaide nullement pour la M.:. »<sup>7</sup>*

Et, citant Lestocquoy, l'abbé de Thier ajoute :

<sup>6</sup> Leo TAXIL Les Mystères de la Franc-Maçonnerie dévoilés, Letouzey & Ané, Paris, non daté, p.463-464.

<sup>7</sup> Hubert de THIER L'Eglise et le Temple, Ed. A. de Boeck, Bruxelles 1976, p.55-56.

« Les évêques rédigent des lettres pastorales, mais l'on croirait volontiers qu'ils sont de l'avis des philosophes, et que le dogme catholique n'est que fariboles, que seule compte la pratique des vertus naturelles. »<sup>8</sup>

Toujours est-il qu'en 1780, dans la mesure où l'on pouvait feindre d'ignorer l'existence de la bulle In eminenti, il n'était pas anormal que des catholiques se retrouvent sur les colonnes<sup>9</sup>, espérant y trouver une réflexion philosophique et politique éclairée quand même par la Foi et la Tradition de l'Eglise, et croyant y œuvrer, avec les symboles du compas et de l'équerre, à l'édification de la Cité.

## II. DE LA REVOLUTION FRANÇAISE A NOS JOURS

### La F.:M.: et la Révolution française

La F.:M.: tint un triple rôle dans cette page d'histoire et dans sa préparation.

a) Tout d'abord dans l'**élaboration** de la doctrine révolutionnaire. En 1961 – mais sans doute existe-t-il plus récent – Bernard FAY a publié un livre très intéressant à ce sujet : La Franc-Maçonnerie et la Révolution intellectuelle du XVIIIe siècle, édité à 'La Librairie française'. Mais la contribution apportée par les Loges françaises aux Encyclopédistes est universellement reconnue, ainsi que le noyautage de l'armée française par les maçons via les très nombreux officiers inscrits dans les Loges. Voici ce qu'en dit à ce sujet le f.:m.: Bonnet :

*« Au XVIIIe siècle, la glorieuse lignée des encyclopédistes a trouvé dans nos temples un auditoire fervent qui était alors seul à invoquer la radieuse devise encore inconnue de la foule : 'Liberté, Egalité, Fraternité'. la semence révolutionnaire a vite germé dans ce milieu d'élite. Nos illustres F.:F.: d'Alembert, Diderot, Helvétius, d'Holbach, Voltaire, Condorcet, ont achevé l'évolution des esprits, préparé les temps nouveaux. Et, quand s'est écroulée la Bastille, la F.:M.: a eu le suprême honneur de donner à l'humanité la charte qu'elle avait élaborée avec amour.*

*C'est notre F.: de La Fayette qui, le premier, a présenté 'le projet d'une déclaration des droits naturels de l'homme et du citoyen vivant en société' pour en former le premier chapitre de la Constitution. Le 25 août 1789, la Constituante, dont plus de 300 membres étaient Maçons, a définitivement adopté, presque mot pour mot, tel qu'il avait été longuement étudié en loge, le texte de l'immortelle déclaration des Droits de l'Homme. A cette heure, décisive pour la civilisation, la F.:M.: française a été la conscience universelle et, dans les diverses improvisations et initiatives des Constituants, elle n'a cessé d'apporter le résultat réfléchi des lentes élaborations de ses ateliers. »<sup>10</sup>*

et, si besoin était encore de s'assurer de la chose, le révolutionnaire Louis Blanc écrit ceci à propos de la secte maçonnique de l'Illuminisme :

*« Par le seul attrait du mystère, la seule puissance de l'association, soumettre à une même volonté et animer d'un même souffle des milliers d'hommes dans chaque contrée du monde, mais d'abord en Allemagne et en France ; faire de ces hommes, au moyen d'une éducation lente et graduée, des êtres entièrement nouveaux ; les rendre obéissants jusqu'au délire, jusqu'à la mort, à des chefs invisibles et ignorés ; avec une légion pareille, peser secrètement sur les cœurs, envelopper les souverains, diriger à leur insu les gouvernements et mener à l'Europe à ce point que toute superstition (lisez religion) fut anéantie, toute monarchie abattue, tout privilège de naissance déclaré injuste, le droit même de propriété aboli ; tel fut le plan gigantesque de l'Illuminisme. »<sup>11,12</sup>*

<sup>8</sup> J. LESTOCQUOY La Vie religieuse en France du VIIe au XXe siècle, Albin Michel, Paris 1964, p.233

<sup>9</sup> Expression maçonnique faisant allusion aux colonnes du temple de Salomon et signifiant simplement 'faire partie d'une loge'

<sup>10</sup> BONNET. intervention au Convent du G.:O.: de France en 1904.

<sup>11</sup> documents divers réunis sous le titre Ecrits originaux de l'ordre et de la secte des Illuminés, publiés en Allemagne chez François. Munich, 1787 et repris partiellement en France par BARRUEL dans Mémoires pour servir à l'histoire du Jacobinisme. 1798.

b) Dans la **propagation** de la doctrine révolutionnaire ensuite, à propos de laquelle le frère Martin écrit :

*« Dans le tiers état s'est formé un bloc que la M. : mène ; cette troupe a pour soi la cohésion, une très nette connaissance de ses desseins, l'habitude des débats parlementaires, une discipline au début parfaite. Elle représente, en nombre, la moitié à peu près de l'assemblée et la grande majorité de l'ordre. Mais elle serait vouée à l'impuissance si l'on s'en tenait aux anciens errements du vote par ordre. Elle agit donc sur les députés des autres ordres qu'elle impressionne par sa cohésion et sa volonté, et grâce aux éléments maçonniques qu'ils comptent, elle les dissocie entre le 5 mai et le 23 juin. Elle assure ainsi la capitulation du roi et le triomphe de la réforme. Il est difficile dans ces conditions de surestimer les services rendus par la M. : à la révolution commençante. [...] »*

*Les f. : m. : ne cessent en fait de diriger l'opinion parlementaire, et le bureau de correspondance est le point où se fait la jonction entre l'atelier, le public et les élus.<sup>13</sup> [...] »*

*Non moins important est le concours financier apporté par la M. : à l'œuvre réformatrice. La mise en train d'un pareil bouleversement n'allait pas sans coûter fort cher, la M. : ne ménagea pas plus ses deniers que son temps et son activité intellectuelle. [...] »*

*Les deux formes sous lesquelles elle utilisa ses capitaux semble surtout avoir été l'impression et la diffusion des brochures qui servirent de modèle aux cahiers et l'équipement de groupes de jeunes gens qui aidèrent à la fois à faire triompher les idées nouvelles et à maintenir l'ordre troublé par l'espèce d'anarchie rurale du début de 1789. »<sup>14</sup>*

c) et enfin, par une **participation active** des Loges à la Révolution proprement dite. Le même Gaston Martin explique comment la F. : M. : organisa le prolétariat en initiant des meneurs populaires et des maçons qui s'en allaient haranguer les foules :

*« Leur qualité maçonnique est ignorée de ceux qu'ils haranguaient ; souvent ils ont l'habileté de laisser croire à leur auditoire que c'est de lui que viennent les initiatives prises ; ils dirigent mais n'imposent pas.<sup>15</sup> [...] »*

*La F. : M. : aurait eu pourtant peut-être davantage de peine à faire triompher ses doctrines dans la pratique, si elle n'avait eu, au cours des dernières années du siècle, l'appui d'une grande partie de l'armée. Les historiens qui ont rendu compte de ce fait semblent n'en avoir qu'imparfaitement saisi la cause profonde qui est la grande diffusion des loges dans les milieux militaires...*

*L'ancien régime s'est écroulé en partie parce que l'armée française et ses cadres subalternes n'ont rien tenté pour le secourir. Là encore, la propagande maçonnique a eu des conséquences qui ont fort dépassé les prévisions de ses promoteurs militaires. Par les secours apportés à la révolution commençante, la M. : militaire a été un élément essentiel du triomphe des idées nouvelles ; il est permis de supposer que sans elle, la 'grande œuvre' aurait été sérieusement compromise.*

*Il ne faut donc pas sous-estimer l'importance de la M. : dans la révolution. Sans doute la plupart des légendes romanesques – poignard, traîtres et manteaux des répertoires d'opéra – n'ont ni consistance ni fondement, et la M. : a eu raison de souligner la mauvaise foi des accusateurs qui ramassaient d'aussi puériles inepties. Mais à côté de ces pauvres mensonges intéressés, demeure le fait que la M. : a été l'âme avouée ou cachée de tous les mouvements populaires et sociaux dont la somme a formé la révolution constituante. Elle a été le besoin qui transforma en action créatrice des velléités d'émancipation qui, sans elle, seraient demeurées latentes ou auraient avorté dans l'incoordination et l'impuissance d'efforts spasmodiques et divergents. »<sup>16</sup>*

<sup>12</sup> Les passages, mis en caractères gras par l'auteur, ne sont-ils pas d'une brûlante actualité (martèlement des esprits au profit des idéologies à la mode, ...) ?

<sup>13</sup> Gaston MARTIN *La F. : M. : française et la préparation de la Révolution*, PUF 1926, p.185.

<sup>14</sup> Gaston MARTIN, op. cit., p.195.

<sup>15</sup> Gaston MARTIN, op. cit., p.226.

<sup>16</sup> Gaston MARTIN, op. cit., p.274.

## La F.:M.: aux XIXe et XXe siècles

On a coutume de dire que les révolutions mangent leurs propres enfants. Ce fut assez vrai en ce qui concerne la Révolution française qui ne fut pas aussi propice aux loges que celles-ci l'avaient escompté. Elle déchira les m.: comme elle déchira la France et l'activité des loges françaises fut mise en veilleuse pour plusieurs décades.

En Belgique, les occupations française d'abord, hollandaise ensuite, vont voir les Loges belges chercher leur chemin dans une époque post révolutionnaire troublée, où les idées nouvelles étaient acceptées très différemment par les f.:m.:. Les loges belges seront ainsi successivement inféodées au G.:O.: de France, avec des idéaux révolutionnaires d'abord, napoléoniens ensuite, et au G.:O.: des Pays-Bas, royaliste mais protestant.

Dès l'indépendance de la Belgique, en 1833, les loges de Bruxelles se constituent en G.:O.: de Belgique. L'année suivante, Théodore Verhaegen, 33<sup>ème</sup> degré et Vénérable Maître de la loge 'Les Amis Philanthropes', fonde l'Université libre de Bruxelles qui se réclame immédiatement du libre-examen et oppose d'emblée son enseignement à celui, considéré comme dogmatique, de l'Université Catholique à peine réinstallée à Louvain, en provenance de Malines où l'avait reléguée Joseph II. Soutenue par les idées très libérales de l'époque, protégée sinon favorisée par S.M. le roi Léopold I, f.:m.: lui aussi, épaulée par les quelque 70 f.:m.: et fils de f.:m.: du Congrès National, la Loge va connaître un bel essor chez nous. Elle aura pignon sur rue.

Quelques années plus tard, la F.:M.: amorce un ultime virage. Et pour une fois, les loges belges prennent l'initiative. En 1854, la F.:M.: supprime de sa Constitution l'article proscrivant les controverses religieuses et politiques en loge, élimine progressivement le symbolisme déiste du G.: A.: de l'U.: et supprime la Bible de l'autel maçonnique. Le G.:O.: de France ne suivra qu'en 1877, renonçant aux affirmations relatives à l'existence de Dieu et à l'immortalité de l'âme, et institue la Liberté en nouvelle divinité. Tournant décisif, qui va appeler une réaction nette de la part de l'Eglise, et achever de diviser la F.:M.: internationale.

Malgré la puissance idéologique et politique des loges belges, et pressentant la nocivité des idées laïcistes et la caisse de résonance qu'elles trouveraient dans la M.:, l'Eglise réagit vigoureusement. Dès 1837, les Evêques de Belgique publient contre l'Ordre une lettre pastorale qui a de grands effets : plus aucun catholique pratiquant ne fréquente encore les ateliers maçonniques et même les derniers ecclésiastiques les quittent.

Par ailleurs, la G.: L.: Unie d'Angleterre, Saint-Office des traditions maçonniques, ne tarde pas à faire savoir au G.:O.: de France (et cela vaut pour le G.:O.: de Belgique), la position que se doit de garder une F.:M.: orthodoxe :

*« Regardant la croyance à l'existence du G.: A.: de l'U.: comme l'un de ces principes sur lesquels est fondée la F.:M.:, nous ne pouvons pas laisser passer une négation expresse de ce principe et nous ne pouvons reconnaître ceux qui le nient... Il nous importe peu que vous soyez tolérants, nous estimons que la F.:M.: doit être déiste. Tant que vous ne ferez pas profession formelle de déisme, nous ne vous considérerons pas comme appartenant à l'ancienne et pure F.:M.: »*

En France et en Belgique, les maçons vont attaquer durement l'Eglise. L'enseignement confessionnel, encore largement majoritaire à l'époque, constituera d'emblée la cible privilégiée. La plupart des travaux de sape de l'enseignement catholique, mis en œuvre par les loges, trouveront un aboutissement politique. Ce sera notamment, en France, la loi de malheur qui retira l'enseignement aux congrégations religieuses et força nombre d'entre elles à l'exil.

Mais la lutte ne se limitera pas au seul domaine de l'enseignement : elle se portera sur tous les terrains. Un f.:m.: me disait il y a quelque 25 ans : *« Si nous avons un devoir d'édification du Temple intérieur (comprendons la loge et le maçon lui-même), nous avons un devoir non moins impérieux*

d'édification du Temple extérieur ». Ce Temple extérieur, c'est la société dans son ensemble. Dans un de ses ouvrages, le f.:m.: Lantoine faisait mention d'un rare opuscule publié à Bruxelles en 1744, intitulé La Franc-Maçonnerie, ou révélation des mystères des francs-maçons, dans lequel il serait tenu les propos suivants : « *Le secret des f.:m.: consiste à construire insensiblement une République universelle et démocratique dont la Reine sera la Raison et le Conseil suprême, l'assemblée des Sages* ». <sup>17</sup>

A l'heure où l'on parle d'europanisation, de mondialisation, et où les media rabattent les oreilles avec la démocratie mise absolument à toutes les sauces, je ne puis m'empêcher de me remémorer cet excellent Lantoine et la justesse de ses propos.

### La F.:M.: et les totalitarismes

En Allemagne nationale-socialiste, en Italie mussolinienne, en URSS, les loges furent fermées et les maçons inquiétés. En Belgique, dès 1937, le Parti Rexiste s'était attaqué violemment à la F.:M.: et nombre de f.:m.: seront dénoncés à l'arrivée des hordes allemandes. Des têtes tomberont : Georges Pêtre, le général Lartigue, Jules Hiernaux, François Bovesse, et d'autres encore.

A propos du communisme en particulier, le f.:m.: Vinatrel semble même catégorique :

*« Le communisme est l'ennemi fondamental de la F.:M.:. Tous les f.:m.: sont unanimes à considérer que l'homme esclave d'un dogme, celui qui confie à autrui le soin de penser pour lui, de décider pour lui, n'a pas sa place dans la F.:M.:. L'opposition fondamentale des principes communistes à ceux de la F.:M.: implique dès le départ une hostilité implacable, en tous temps et en tous lieux, car le communisme a décelé que la F.:M.: est l'une des forces sinon la seule force véritable qui puisse un jour lui faire toucher les épaules. »* <sup>18</sup>

Et cependant, il y eut indiscutablement des f.:m.: fascistes dans les loges italiennes et allemandes. Il y eut des communistes au sein des loges belges, il y en eut – il y en a certainement encore – au sein des loges françaises (au lendemain de la seconde Guerre mondiale, Marcel Cachin et Léon Mauvais obtinrent des loges qu'elles y accueillent des communistes). Les principaux dirigeants du régime de Kerensky étaient maçons, et l'on sait la part prise par eux dans la révolution soviétique de 1917, même si Kerensky fut renversé par les bolcheviks. Et que dire de Bela Kun, Liebknecht, Rosa Luxembourg, Kurt Eisner ? Que dire du discours du docteur Arpad Bokay, Grand-Maître de la F.:M.: hongroise, prononcé le 2 novembre 1918, juste après la constitution du gouvernement révolutionnaire de Karolyi, discours au cours duquel il eut ces paroles :

*« Le programme maçonnique est aussi le programme du Conseil national hongrois et du gouvernement populaire qui vient de se former. »* <sup>19</sup>

Enfin, on pourrait s'interroger sur la double qualité de militant marxiste et de f.:m.: affiché de l'ancien président du Chili, Allende. Mais sans doute rétorquera-t-on qu'Allende était davantage social-démocrate que communiste, ce qui m'apparaît de plus en plus être chou vert et vert chou.

### La F.:M.: et l'Eglise catholique

En ce qui concerne l'Eglise, il y eut la fameuse bulle In eminenti en 1738, rappelée en 1821 par la bulle Ecclesiam de Pie VII, en 1846 par la bulle Qui pluribus de Pie IX, en 1884 par la bulle Humanum genus de Léon XIII.

En 1917, le Code de Droit Canon stipule en son article 2335 :

<sup>17</sup> cité dans Albert LANTOINE Hiram au Jardin des Oliviers, Ed. Gloton, Paris 1928, p.30.

<sup>18</sup> VINATREL Communisme et F.:M.:, Presses continentales, Paris 1961

<sup>19</sup> Discours repris dans le Wiener Freimaurer Zeitung.

*« Ceux qui font partie d'une secte maçonnique ou d'autres associations du même genre qui complotent contre l'Eglise ou contre les autorités civiles légitimes, encourent ipso facto l'excommunication réservée simpliciter au Siège apostolique. »*

Entre le Code de 1917 et 1974, l'Eglise se tait. D'une part, quelques catholiques tentent de très difficiles rapprochements entre l'Eglise catholique et les f.:m.:, sous des formes très diverses et parfois hasardeuses, en tous cas jamais concluantes. Je citerai, parmi bien d'autres, les R.P. Bertheloot et Riquet, jésuites, et le très connu Alec Mellor, laïque à qui l'on doit, je crois, l'expression de 'frères séparés' qui eut son succès. En 1971, le P. Beyer, doyen de la faculté de droit canon de l'Université grégorienne, fait paraître la déclaration suivante :

*« L'inscription à une loge non sectaire qui ne soit pas antichrétienne peut, au point de vue du droit de l'Eglise, ne comporter aucune peine. Elle ne peut être excommunication qu'au cas où cette affiliation devient infidélité à Dieu, abandon de la foi au Christ, danger de la perdre, impossibilité de professer cette foi en Eglise. Toute affiliation qui ne conduit pas à cela ne peut donc faire encourir une excommunication. Et rien n'empêche le maçon qui se trouve dans ces conditions de recevoir les sacrements. »<sup>20</sup>*

L'interprétation restrictive du P. Beyer fut confirmée par une déclaration romaine datée de juillet 1974, portant la signature du cardinal-préfet de la congrégation pour la Doctrine de la foi. En voici la traduction, telle que publiée dans la Documentation catholique :

*« Beaucoup d'évêques ont interrogé cette Sacrée congrégation sur l'obligation et le sens du canon 2335 du Code de droit canon qui interdit aux catholiques sous peine d'excommunication de faire partie de la franc-maçonnerie ou d'autres associations du même genre. Pendant le long examen qu'il a fait de cette question, le Saint-Siège a fréquemment consulté les Conférences épiscopales particulièrement intéressées à cette question afin de mieux connaître la nature et l'activité de ces associations, ainsi que l'opinion des évêques. Cependant, la grande divergence des réponses, qui reflètent les diverses situations de chaque pays, n'a pas permis au Saint-Siège de changer la législation générale en vigueur jusqu'à maintenant. Celle-ci demeure donc en vigueur jusqu'à ce que le nouveau droit canonique soit publié par la Commission pontificale compétente.*

*Pour ce qui est des cas particuliers, il convient de rappeler que la loi pénale doit toujours être interprétée restrictivement. On peut donc enseigner avec sûreté et appliquer l'opinion des auteurs disant que le canon 2335 concerne seulement les catholiques qui font partie d'associations agissant vraiment contre l'Eglise.*

*Il est toujours, et dans tous les cas, interdit aux clercs, aux religieux et aux membres des instituts séculiers de faire partie d'une association maçonnique quelle qu'elle soit. »<sup>21</sup>*

En 1983 est publié le nouveau Code de droit canonique, dont l'article 1374 (remplaçant l'article 2335 du Code précédent) stipule :

*« Qui s'inscrit à une association qui conspire contre l'Eglise sera puni d'une juste peine ; mais celui qui y joue un rôle actif ou qui la dirige sera puni d'interdit »*

Quoiqu'elle ne soit plus citée nommément, la F.:M.: – du moins dans des pays comme la France et la Belgique – est clairement visée par cet article 1374. Cependant, la sanction n'est plus automatique : elle doit être 'signifiée'. Voici d'ailleurs la déclaration de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi sur l'incompatibilité entre l'appartenance à l'Eglise et à la F.:M.:, déclaration qui a fait suite aux nombreuses interpellations sur le contenu précis du nouvel article :

<sup>20</sup> cité par A. GUICHARD dans Le Monde du 25 juin 1971.

<sup>21</sup> La Documentation Catholique, 19 janvier 1975, p.88.

« On a demandé si le jugement de l'Eglise sur les associations maçonniques était changé, étant donné que dans le nouveau Code de droit canonique, il n'en est pas fait mention expresse, comme dans le Code antérieur.

Cette Congrégation est en mesure de répondre qu'une telle circonstance est due au critère adopté dans la rédaction, qui a été suivi aussi pour d'autres associations également passées sous silence parce qu'elles sont incluses dans des catégories plus larges. Le jugement négatif de l'Eglise sur les associations maçonniques demeure donc inchangé, parce que leurs principes ont toujours été considérés comme inconciliables avec la doctrine de l'Eglise, et l'inscription à ces associations reste interdite par l'Eglise. Les fidèles qui appartiennent aux associations maçonniques sont en état de péché grave et ne peuvent accéder à la sainte communion.

Les autorités ecclésiastiques locales n'ont pas compétence pour se prononcer sur la nature des associations maçonniques par un jugement qui impliquerait une dérogation à ce qui a été affirmé ci-dessus, dans la ligne de la déclaration de cette Congrégation du 17 février 1981 (cf. AAS 73, 1981, p.240-241 ; DC 1981, n°1805, p.349. Voir aussi la déclaration de l'épiscopat allemand du 12 mai 1980, DC 1981, n°1807, p.444-448).

Le Souverain Pontife Jean-Paul II, dans l'audience accordée au cardinal préfet soussigné, a approuvé cette déclaration, qui avait été délibérée en réunion ordinaire de la Congrégation, et en a ordonné la publication.

A Rome, au siège de la Congrégation pour la Doctrine de la foi, le 26 novembre 1983.

Joseph, card. RATZINGER, Préfet + Fr. Jérôme HAMER, o.p., Secrétaire »<sup>22</sup>

Qu'en pensent, de leur côté, les f.:m.: ? Exprimées très différemment, les opinions concordent cependant. Voici d'abord ce qu'en dit le f.:m.: Marquès Rivière :

« L'Homme, affirme la F.:M.:, est un Dieu possible, omnipotent, pouvant surmonter les douleurs et les peines de sa chair. Organisons-le socialement, internationalement, universellement, et il pourra se jouer du Dieu de légende et de cauchemar qui le poursuit. [...] La F.:M.: est la libération de l'Homme par rapport au Divin ».<sup>23</sup>

Et Oswald Wirth, doctrinaire de la F.:M.: contemporaine, confirme :

« Prétendre posséder la Vérité, la formuler en dogmes impératifs, s'imposant à la Foi, correspond à un régime qui a fait son temps. Renonçons aux illusions du passé. Le mot de la grande énigme nous échappe. Ceux qui se targuent de la tenir d'une révélation divine ne sont plus en accord avec les esprits éclairés de notre époque. [...] Le serpent inspirateur de désobéissance, d'insubordination et de révolte fut maudit par les anciens théocrates alors qu'il était en honneur parmi les initiés... Rendre semblable à la Divinité est de nos jours le programme de l'Initiation. »<sup>24</sup>

Dans son ouvrage Deux siècles de F.:M.:, Quartier-la-Tente précise :

« La réconciliation entre la F.:M.: et l'Eglise n'est plus possible. Il ne peut y avoir que lutte, une lutte sans merci, qui finira par le triomphe de la science et de la conscience. C'est inutile d'insister. Le maçon est un homme libre ; le catholique est un esclave soumis à une discipline forcée de l'esprit et rien n'est plus incompatible avec l'esprit maçonnique. »<sup>25</sup>

Et l'illustre Albert Lantoine, 33<sup>ème</sup> degré, dans sa Lettre au Souverain Pontife destinée à chercher les modalités d'une trêve dans la guerre entre l'Eglise et la F.:M.:, constate néanmoins :

« Devons-nous demeurer des adversaires ? Sans doute, car votre Dieu ne peut pardonner à l'Ange Rebelle, et l'Ange Rebelle n'abdiquera jamais. [...] Possédés de l'esprit d'examen, nous

<sup>22</sup> On consultera aussi avec profit le site du diocèse français du Puy-en-Velay : Mgr Henri BRINCARD y répond à diverses questions à propos de la F.:M.:. Voici l'adresse du site : [http://catholique-lepuy.cef.fr/viediocese/questions/question\\_2print.html](http://catholique-lepuy.cef.fr/viediocese/questions/question_2print.html).

<sup>23</sup> J. MARQUES-RIVIERE La Trahison spirituelle de la F.:M.:, Ed. des Portiques, Paris 1931, p.209,211.

<sup>24</sup> Oswald WIRTH L'Idéal initiatique, Ed. du Symbolisme, Paris 1927, p.165

<sup>25</sup> E. QUARTIER-LA-TENTE Two centuries of freemasonry, Buchler, Berne 1917.

*sommes les serviteurs de Satan. Vous, détenteurs de la Vérité, vous êtes les desservants de Dieu. Ces deux maîtres se complètent. Ils ont besoin l'un de l'autre. »<sup>26</sup>*

\* \*  
\*

Je conclurai par un aveu d'ignorance de ma part et par une certitude qui a réorienté ma vie il y a près de 30 ans.

L'aveu d'ignorance d'abord. Lorsque l'on n'est pas maçon, il est impossible de se faire une idée juste, a fortiori précise, de ce dont s'occupent les loges. Ce n'est que lorsque les pages d'histoire sont tournées depuis longtemps, que l'on y découvre – parfois – l'influence de la F.:M.: ! Mais il est certain qu'une réflexion s'y poursuit avec assiduité sur les grands problèmes de société qui défraient la chronique contemporaine, et la défraieront dans un avenir plus ou moins proche car il faut reconnaître aux maçons le souci et l'art de préparer longuement, soigneusement, la stratégie de l'insertion politique de leurs idéaux. L'éthique : avortement, euthanasie, clonage, ... ; la structure sociétale : démographie, démocratie, immigration, enseignement (et notamment, en Belgique, la fusion des réseaux dont on commence à parler timidement), ... ; l'économie : mondialisation, dette des pays du Tiers-Monde, ... sont certainement à la une des préoccupations des loges au sein desquelles s'élaborent les 'planches' (c'est ainsi que les f.:m.: appellent symboliquement leurs travaux) qui seront ensuite assorties de considérations d'ordre stratégique sur les moyens les plus adéquats à mettre en œuvre pour faire adopter par la société civile des dispositions conformes à la pensée maçonnique.

Tout cela dans une discrétion proverbiale, rendant impossible au simple citoyen d'attribuer avec certitude aux loges tel ou tel courant de pensée ou option de société que les milieux politiques se chargent d'imposer à une société très anesthésiée.

La certitude ensuite. C'est qu'indépendamment des relations d'amitié que l'on peut avoir avec des hommes qui sont f.:m.: – j'en ai eues et en ai encore –, je ne vois pas ce qu'un catholique pourrait espérer de son appartenance à la F.:M.: et de sa participation aux travaux des loges, que l'Eglise ne lui offre déjà au centuple ? La fraternité ? L'amour des hommes ? Une certaine élévation spirituelle ? Une réflexion philosophique, notamment sur la nature et la finalité de l'homme ? L'édification d'une Cité ? Un symbolisme ? Un rituel ? ... ? Pourquoi irait-il vénérer un G.: A.: de l'U.:, entité volontairement indéfinie dans laquelle on ne trouve que ce que l'on y apporte, alors que Dieu l'appelle avec un amour infini à se reconnaître comme son enfant, son héritier ? Pourquoi se laisserait-il séduire par un ritualisme souvent ésotérique mais vide de tout contenu efficient, alors que l'Eglise lui offre le Sacrifice réel et perpétuellement actualisé d'un Dieu qui a consenti pour l'homme ce qu'aucun G.: A.: de l'U.: ne sera jamais ni désireux, ni capable d'offrir ? Pourquoi irait-il en Loge chercher, avec les f.:m.:, des vérités qui ne sont trop souvent que conjoncturelles, alors que sa vie entière ne suffira à mesurer l'ampleur, la splendeur de l'affirmation sans pareille du Christ : « *Je suis la Voie, la Vérité et la Vie* », et y trouver toutes les certitudes, toutes les consolations, tous les apaisements, toutes les forces, toutes les joies, tout l'Amour et toute l'Espérance du monde ?

---

<sup>26</sup> Albert LANTOINE Lettre au Souverain Pontife, Ed. du Symbolisme, Paris 1937.